MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET SERVICES

LYCEE PICASSO de PERPIGNAN (66)

APPROVISIONNEMENT DE COMBUSTIBLE BOIS pour la chaufferie du lycée PICASSO

Règlement de Consultation

Date limite le 15 juin 2022 à 12 h

Objet :

La présente consultation a pour objet la fourniture de combustible bois en plaquettes pour la chaufferie du lycée Picasso de Perpignan, situé 120 avenue Général Jean Gilles - 66028 PERPIGNAN.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) comprend :

- Le présent règlement de la consultation,
- L'acte d'engagement et son annexe relative à la sous-traitance,
- Le cahier des clauses particulières
- Le cadre d'attestation de visite

Pour obtenir le dossier de consultation sous forme dématérialisée :
Télécharger sur le site suivant : https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/

Toute demande d'information est à adresser par courrier électronique à joelle.efforsat@laregion.fr avant le 10 juin 2022 16 h.

Remise des offres :

L'offre du candidat est à déposer de façon dématérialisée sur le site AJI **avant le mercredi 15 juin 2022 /12 h.**

Visite des lieux :

La visite des lieux n'est pas obligatoire, mais recommandée. Les candidats souhaitant effecteur une visite des lieux doivent envoyer un mail au gestionnaire du lycée Picasso gest.0301778v@ac-montpellier.fr ou téléphoner au 04 66 60 08 53
pour organiser leur visite (voir cadre d'attestation dans le dossier de consultation). Elle devra s'effectuer aux heures d'ouverture de l'établissement.

Remise des offres :

Le candidat devra remettre dans son offre :

- l'acte d'engagement complété, daté et signé avec tampon de l'entreprise
- le CCP accepté sans modification (paraphé à chaque page), et daté et signé en dernière page avec tampon de l'entreprise
- le mémoire technique détaillé suivant le cadre ci-dessous
- l'attestation de visite éventuelle

Analyse des offres :

Les offres seront examinées au vu des critères suivants :

- Prix : 40%
- Valeur technique : 60%

Le prix sera noté sur 40 points et sera analysé au vu du **prix du kWh à 30 % d'humidité**.

La valeur technique sera notée sur 60 points, et sera analysée au regard du **mémoire technique**. Ce mémoire technique devra clairement indiquer :

- les références et qualifications de l'entreprise pour des prestations identiques, en précisant pour chacune d'elles le nom du client, la description des sites approvisionnés (lieu, type de chaudière et type de silo), les dates de la prestation, les caractéristiques du combustible bois fourni (type de plaquettes et essences bois), les quantités, et le montant annuel de la prestation.
- la description des moyens matériels et humains de l'entreprise (type et localisation de la plate-forme de stockage, matériels, système de pesée, moyens de transport…)
- la provenance géographique des plaquettes destinées à alimenter le lycée Picasso en détaillant la provenance des plaquettes industrielles d'une part et plaquettes forestières d'autre part.
- la nature et la composition du combustible proposé dans l'offre (plaquettes industrielles, plaquettes forestières ou mix des deux, les types de bois essences et proportion)
- donner la valeur du PCI en kWh/tonne en fonction de l'humidité et décrire comment la valeur du PCI a été établie (essais laboratoire ou données bibliographiques utilisées par type d'essences et le détail des calculs établis….)
- moyens mis en œuvre pour la fourniture et la livraison des plaquettes pour le site : broyage et criblage, plate-forme de stockage, organisation de l'approvisionnement procédures de vérification et contrôle qualité utilisées pour garantir la conformité du combustible au CCP,
- moyens humains et matériels permettant d'apporter toute garantie sur la qualité du combustible à livrer (humidité, respect de la granulométrie, protections et fonctionnement contre reprise de pluie …)
- respect des délais annoncés (à préciser à l'article 3 de l'acte engagement).
- engagements pris par le fournisseur

Il est demandé de plus de joindre en annexe du mémoire technique :

- les essais de contrôle en laboratoire agréé du combustible (humidité, taux de fines, taux de cendres, PCI)